

VENTE SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE
ENCHÈRE SELAFA MANDATAIRES JUDICIAIRES
ASSOCIÉS – M.J.A. ES-QUALITÉ DE
MANDATAIRE LIQUIDATEUR DE LA SOCIÉTÉ
DÉNOMMÉE « AGENCE JEAN FEUILLADE »

DIRE

RELATANT LE PV DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE

Au Greffe et pardevant Nous, Greffier du Tribunal de Grande Instance de PARIS, a comparu Maître Jean-Paul PETRESCHI, Avocat Associé de la SELAFA MANDATAIRES JUDICIAIRES ASSOCIÉS - M.J.A. es-qualité de mandataire liquidateur de la société dénommée « AGENCE JEAN FEUILLADE », poursuivant la vente sur liquidation judiciaire.

LEQUEL A DIT :

Qu'il entendait compléter comme suit la désignation du cahier des conditions de vente qui précède :

La SCP BENOIST – GOBERT – HYNDERICK - GERARD, Huissiers de Justice Associés à CHATEAUROUX (36) a dressé le 26 OCTOBRE 2017, un procès-verbal de description dont copie est annexée au présent dire.

L'adjudicataire subrogé dans les droits et obligations du poursuivant devra faire son affaire personnelle de la situation résultant de l'exposé ci-dessus sans recours possible contre ce dernier.

Et a, ledit Maître Jean-Paul PETRESCHI, Avocat, signé avec Nous Greffier, après lecture, sous toutes réserves.

IL EXISTE A L'ADRESSE SUIVANTE :

En bordure de la rue de VERDUN et des parcelles 29, 28 et 27 section AC du plan cadastral de la commune de SAINTE-SEVERE un mur de clôture en moellon jointoyé avec chapeau de tuile et deux pilastres encadrant un portail métallique lequel donne accès aux parcelles précitées.



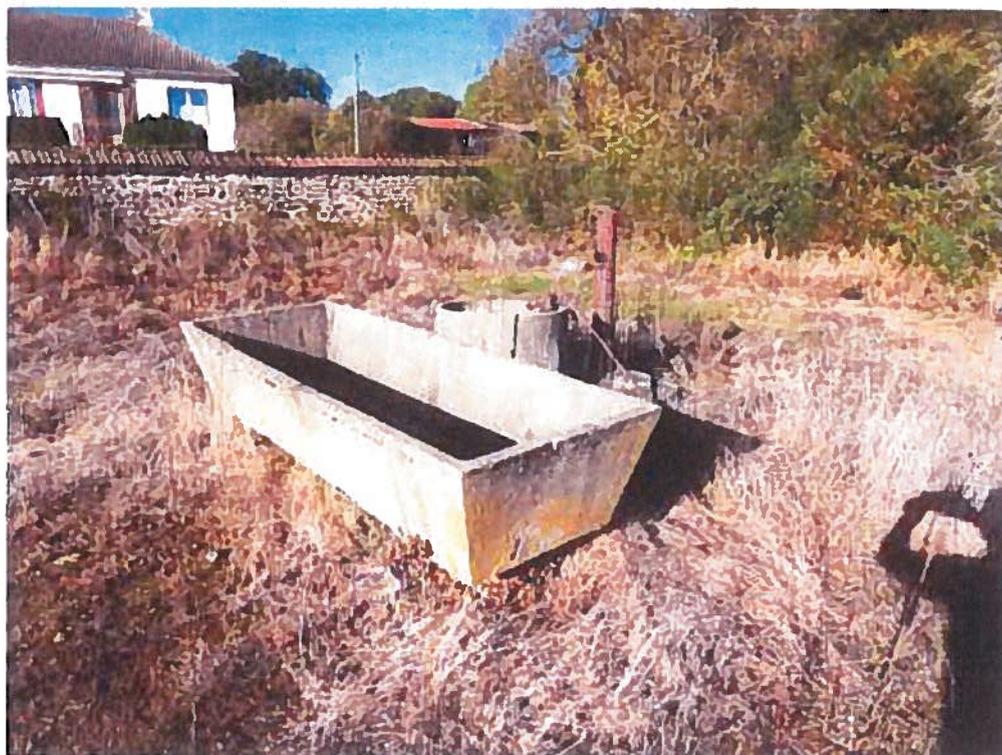
La parcelle 29 section AC est en friche. Il existe sur cette parcelle deux appentis en bois recouverts de tôles ondulées non entretenus.





La parcelle 27 section AC est à l'état de friche.

Présence d'un puits sur la parcelle 28 section AC



Sur la parcelle 28 et 31 section AC, il est édifié une grange avec écurie, grenier au-dessus et appentis à la suite. L'ensemble des autres constructions figurant sur la requête du 23 Mars 2016 a été abattu. (cf photographie ci-dessous)

Grange écurie

Elle est couverte en tuile mécanique avec gouttière et descente de pluviales en zinc

Les menuiseries sont en bois

Sur la façade avant le mur est enduit avec un soubassement ciment. Sur la partie arrière, le mur est en pierre de pays jointoyée.

Les linteaux de l'ensemble des ouvertures sont constitués de poutrelles en acier IPN, les tableaux étant en pierre et brique.



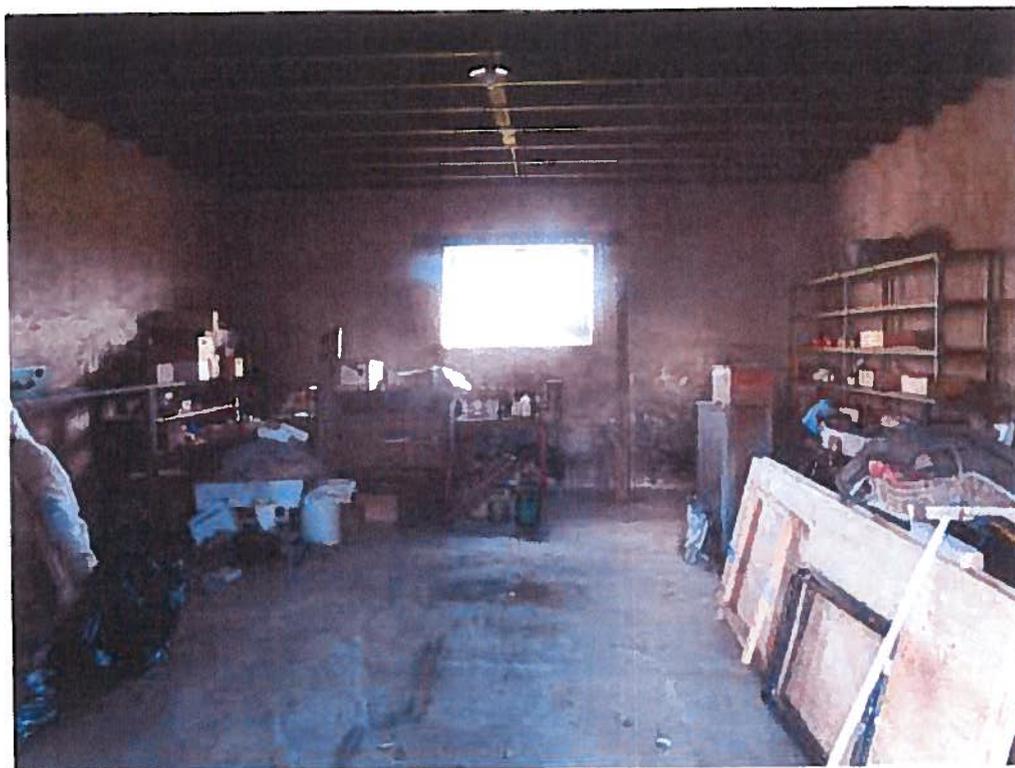
Appentis

Il est couvert en tuile mécanique avec gouttière et descente de pluviales en zinc
Les menuiseries sont en bois, sauf la porte de garage qui est en tôle galvanisée coulissante.
Les murs sont en moellons jointoyés, les pointes de pignon étant en brique.
Les linteaux de l'ensemble des ouvertures sont constitués de poutrelles en acier IPN, les tableaux étant en pierre et brique.

LA DISTRIBUTION INTERIEURE EST LA SUIVANTE :

Partie Grange (cf photographie ci-dessous)

La porte en bois est à deux vantaux avec porte d'entrée.
Le sol est en ciment.
Les murs sont recouverts d'un enduit ciment.
Le plafond est constitué d'un plancher voutain brique avec IPN.
Une fenêtre bois simple vitrage avec grille de protection extérieure.
Electricité hors norme réalisée sur tubes métalliques.

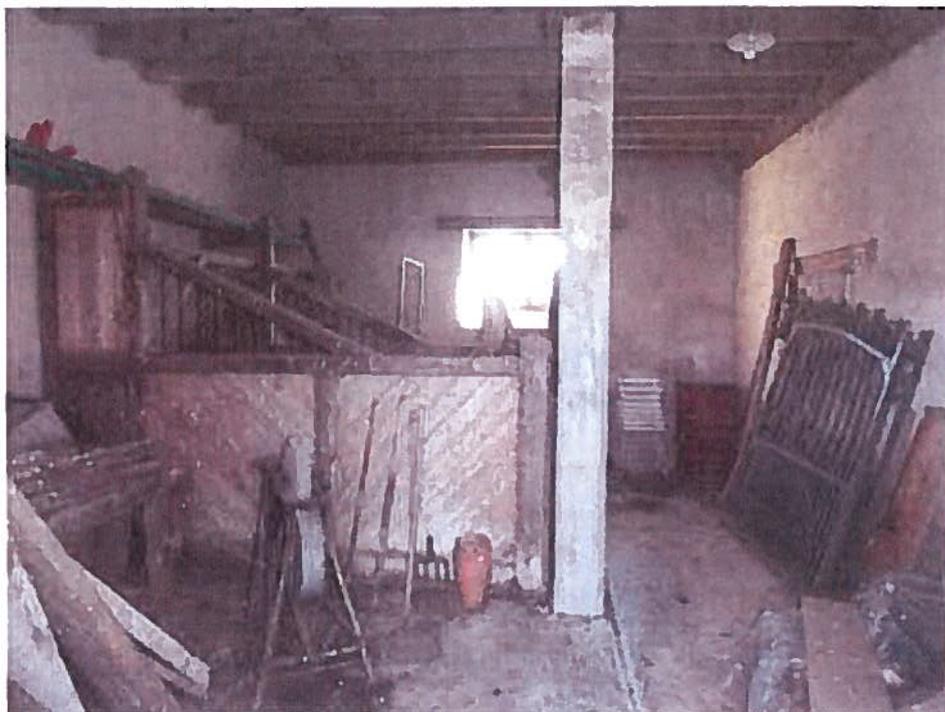


Partie Ecurie (cf photographie ci-dessous)

On y accède par une double porte en bois avec imposte vitrée.
Sol béton
Murs enduit ciment
Plancher brique sur solives bois l'ensemble étant étayé par un IPN métallique sur poteau béton.
Fenêtre bois simple vitrage.

Une porte donne sur l'appentis.

Il existe une ouverture dans le plancher permettant d'accéder au moyen d'une échelle dans le grenier



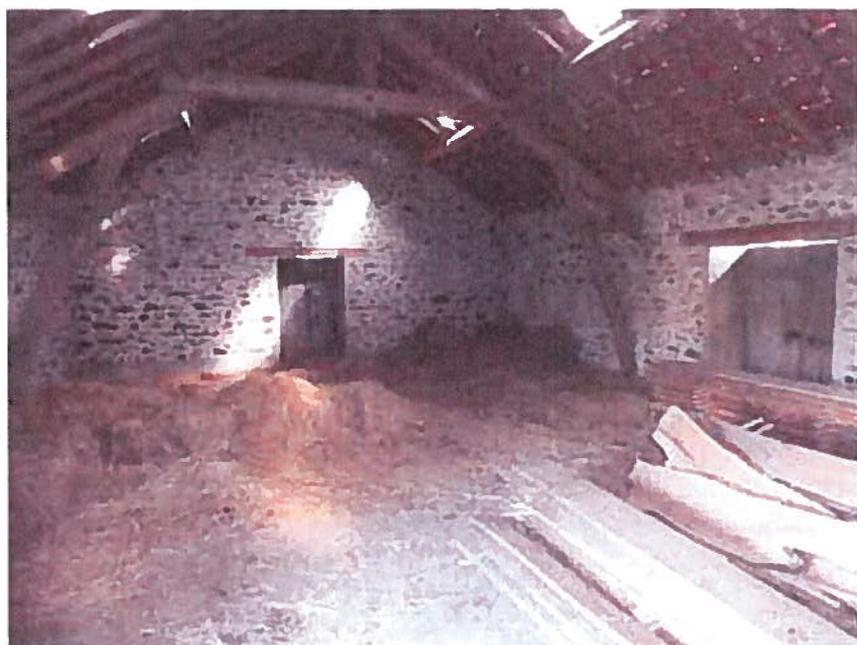
Grenier (cf photographie ci-dessous)

On y accède par l'étable au moyen d'une échelle ou par les portes qui donnent sur l'extérieur

Sol brique

Murs moellons jointoyés.

Charpente apparente non isolée.



Partie Appentis (cf photographie ci-dessous)

On y accède par une porte coulissante galvanisée.

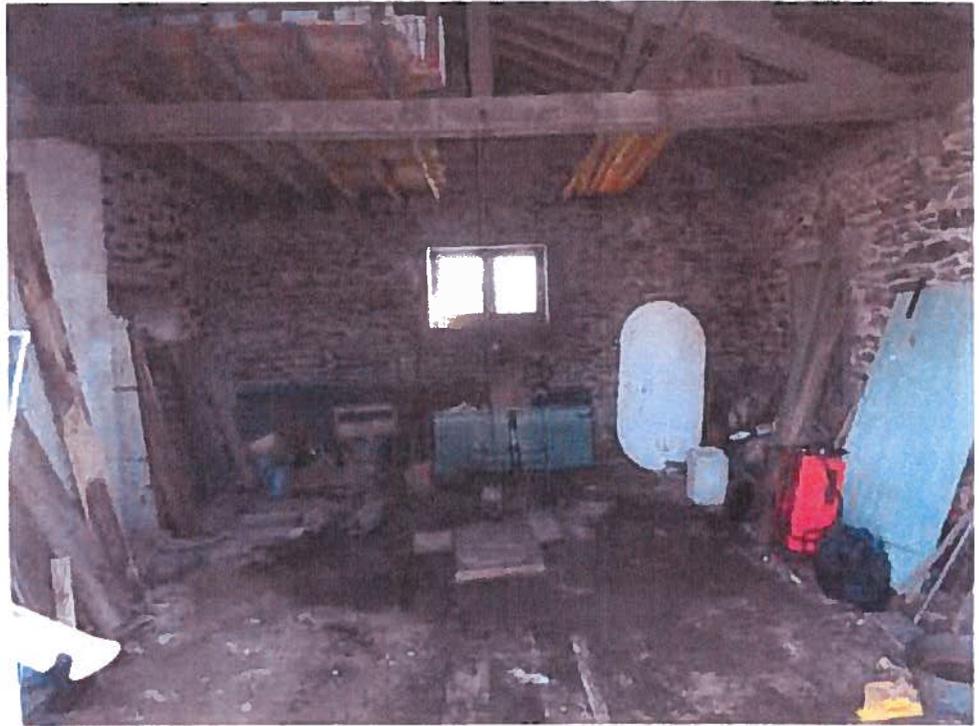
Le sol est en terre battue.

Les murs sont en moellons jointoyés avec pointes de pignons en brique.

Charpente apparente.

Une fenêtre bois simple vitrage avec grille de protection.

Deux portes bois, l'une donne dans l'étable et l'autre sur l'extérieur.



Compteurs Eau, EDF, en place

Date de l'achèvement de la construction : début XX

Surface au sol :

Rez de chaussée-grange :	42.21 mètres carrés
Rez de chaussée-écurie	33.50 mètres carrés
Grenier	81.34 mètres carrés
Appentis	42.68 mètres carrés

Les parcelles 31 section AC et les parcelles 259 et 264 section B sont à usage de pâturage.

Monsieur Jean Feuillade arrivé après l'ouverture des portes me précise que les parcelles 31 section AC, 259 et 264 section B sont prêtées gracieusement à monsieur SIMON Laurent Les Petites Granges afin qu'il puisse y faire paître ses bêtes.

oOo

Les personnes requises, ayant assisté aux opérations, ont signé le présent procès-verbal.

Mes opérations étant terminées, je me suis retiré. Les photographies des lieux sont annexées au présent procès-verbal.

Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

En vertu des dispositions de l'article A444-18 de l'arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice, il est indiqué que la prestation objet du présent acte a débuté le 26 Octobre 2017 à 14 heures , pour se terminer le 26 octobre 2017 à 18 heures pour une durée de 4 heures

Richard GOBERT

